

## RÈGLEMENT



### **BROCANTE de Cergy-le-Haut**

Organisée par l'association FCPE de l'école Atlantis

Place du Nautilus

**DIMANCHE 2 Juin 2024**

#### **1- Tarif et règlement :**

- 5 euros par mètre linéaire
- Réservation : minimum 2 mètres linéaires
- Pour information la profondeur de votre emplacement sera de 2 mètres.

#### **2- Conditions d'inscription :**

- Premier contact par mail ([brocante.fcpe.atlantis95@gmail.com](mailto:brocante.fcpe.atlantis95@gmail.com)) ou par téléphone et WhatsApp 07.56.84.04.58
- Envoi du règlement et de la feuille d'inscription par mail ou WhatsApp
- Remise des bulletins d'adhésions en main propre dûment complété en y joignant les photocopies les pièces justificatives demandées (CNI, attestation sur l'honneur, paiement) lors des permanences (le lieu et les dates vous seront communiqué lors de la prise de contact).
- Remise du paiement en main propre en espèces (faire l'appoint) ou par chèque à l'ordre de « CDPE 95-PR Atlantis » .
- Remise d'un reçu à réception des documents précédemment mentionnés.
- Inscription jusqu'au 25 mai 2024.
- Les numéros d'emplacements seront donnés par mail au plus tard 48h avant la date de la brocante joint d'un plan d'accès.

#### **3- Conditions d'annulation et de remboursement**

- Toutes annulations avant le 17 mai sera remboursées par chèque sous un délai de 1 mois.
- A partir du 17 mai, toutes demandes d'annulation ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement si le nombre d'exposant n'est pas suffisant. Dans ce cas le montant réglé sera remboursé par chèque sous un délai de 1 mois.
- L'organisateur se donne le droit d'annuler l'événement à la demande de la mairie ou du préfet par décision préfectorale. Dans ce cas le montant réglé sera remboursé par chèque sous un délai de 1 mois.

#### **4- Organisation de la brocante**

##### **a- Arrivée**

- De 6h à 7h30 les exposants pourront décharger aux endroits dédiés (zones de déchargement).
- Aucun véhicule n'est autorisé sur la place du Nautilus.
- Les zones de déchargement vous seront communiquées en même temps que les numéros d'emplacements (par mail au plus tard 48h avant la date de la brocante).
- Aucun véhicule n'est autorisé à rester stationné sur les zones de déchargement ou sur les trottoirs.
- La circulation de la route cour des merveilles sera supervisée par les organisateurs De 6h à 8h
- Fermeture de la rue cour des merveilles à partir de 8h

##### **b- Durant la brocante**

- Être courtois et respectueux envers les organisateurs, les exposants, les visiteurs, les habitants du quartier...
- Garder son emplacement propre. Des bennes seront mises à votre disposition.
- Les tables ne devront pas dépasser le marquage au sol afin de laisser suffisamment de place pour circuler entre les allées.
- Sont interdits la sonorisation des stands, les jeux, les stands mobiles, les ventes alimentaires (sauf dérogation), les ventes d'ordres professionnels.

##### **c- Départ**

- À partir de 17h30 jusqu'à 18h30.
- Veillez à laisser votre emplacement propre et à repartir avec tous vos objets apportés.